

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 10 mai 2023 à 9 h 15 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules, présente via l'application Teams, et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Valérie Tremblay, greffière.

CE-20230510-1489

PERMISSION - VENTE DES JOURNAUX - L'ITINÉRAIRE
LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de permettre à des camelots du projet de l'Itinéraire Laval, porté par les membres du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIL), de vendre des journaux du journal l'Itinéraire dans les rues, ruelles, trottoirs, parcs ou autres lieux publics du territoire de la Ville de Laval, en vertu de l'article 12 du Règlement numéro L-10519 concernant la paix, le bon gouvernement, la salubrité, le bien-être général et l'amélioration de la municipalité, sous réserve toutefois de ne pas entraver la circulation des véhicules routiers sur les chemins publics ou l'accès à un tel chemin, conformément au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

(SD-2023-2217)

CE-20230510-1490

AJOUT - NOUVELLE ANNEXE 1 ET TABLEAU COMPARATIF
- RÈGLEMENT L-13007

ATTENDU QUE le 4 avril 2023, par ses résolutions CM-20230404-341 et CM-20230404-359, le conseil a pris acte du projet de Règlement numéro L-13007 concernant l'exploitation et l'utilisation de flottes de trottinettes électriques («Règlement L-13007») et un avis de motion a été donné en vue de l'adoption de ce règlement;

ATTENDU QUE 5 plans et une carte, constituant l'Annexe 1 du Règlement L-13007 doivent recevoir, avant l'adoption finale du règlement, des modifications mineures pour des raisons opérationnelles;

ATTENDU QUE ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement et en l'occurrence, la greffière mentionnera ces



changements à la prochaine séance du conseil qui ont été apportés entre le dépôt du projet de règlement et son adoption, et ce, conformément aux alinéas 6 et 8 de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE par souci de transparence, les 5 nouveaux plans, la nouvelle carte et un tableau comparatif joints au présent sommaire décisionnel, seront ajoutés au SD-2023-1474 afin que les membres du conseil puissent prendre connaissance de la teneur des changements;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre acte de l'ajout au sommaire décisionnel SD-2023-1474 des 5 nouveaux plans et de la nouvelle carte comme étant la pièce intitulée «Nouvelle Annexe 1» et du tableau comparatif comme étant la pièce intitulée «Tableau comparatif - Annexe 1»;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de l'ajout au sommaire décisionnel SD-2023-1474 de 5 nouveaux plans et de la nouvelle carte comme étant la pièce intitulée «Nouvelle Annexe 1» et du tableau comparatif comme étant la pièce intitulée «Tableau comparatif - Annexe 1».

(SD-2023-2335)

CE-20230510-1491

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des travaux publics, soit:

la modification du poste permanent vacant de chauffeur-opérateur C-D (0061), classe 6, au salaire annuel de 68 057,60 \$ avec un seuil d'engagement de 54 454,40 \$, en un poste d'élagueur, classe 7, au salaire annuel de 69 700,80 \$ avec un seuil d'engagement de 55 744 \$;

code budgétaire: 53353-481200-111140;

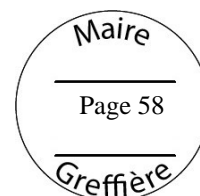
la création de 5 postes permanents vacants d'élagueur, classe 7, au salaire annuel de 69 700,80 \$ avec un seuil d'engagement de 55 744 \$, financé à même les fonds d'opération du service;

code budgétaire: 53353-481200-111140;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-1796)



CE-20230510-1492

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE
RÉALISATION DE PROJETS - AFFAIRES JURIDIQUES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau de réalisation de projets et le Service des affaires juridiques, soit:

la création des codes budgétaires suivants:

70102-Réalisations-116000-Réalisation - Administration;
70102-Réalisations-116100-Bâtiments;
70102-Réalisations-116200-Rénovations;
70102-Réalisations-116300-Usines;
70103-Opérations - 117000-Opérations - Administration;
70103-Opérations - 117100-Services partagés;
70103-Opérations - 117200-BIM;
70103-Opérations - 117300-Mise en service;
70103-Opérations - 117400-Techniciens;

la création et le transfert des postes identifiés au rapport joint au présent sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-1815)

CE-20230510-1493

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

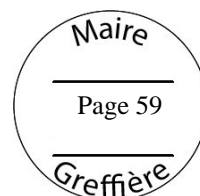
d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service du développement économique, soit:

la création de la responsabilité budgétaire «investissements immobiliers», soit «41200»;

la création de la codification budgétaire pour l'objectif/activité «administration»;

code budgétaire: 41200-622000;

la création de la codification budgétaire pour l'objectif/activité «projets stratégiques»;



code budgétaire: 41200-622200;

la création de la codification budgétaire pour l'objectif/activité «projets investissements immobiliers»;

code budgétaire: 41200-622400;

la création d'un poste de chef de division développement économique, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$;

code budgétaire: 41200-622400-111120;

les transferts budgétaires des postes et de leurs titulaires énumérés au rapport joint au présent sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-1901)

CE-20230510-1494

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant la Direction générale, soit:

le transfert budgétaire et la modification du poste permanent vacant d'agent répartiteur (0046), classe 4, au salaire annuel de 80 496,19 \$ avec un seuil d'engagement de 52 322,52 \$, en un poste de conseiller à la planification des subventions, classe 4, au salaire annuel de 91 609,86 \$ avec un seuil d'engagement de 69 644,65 \$;

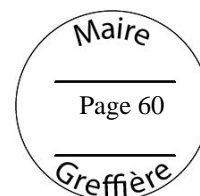
du code budgétaire: 53134-312100-111130;

au code budgétaire: 12101-130100-111150;

la réévaluation de fonction du poste permanent titularisé de conseiller aux affaires gouvernementales (0001), classe 2, au salaire annuel de 83 643,77 \$ avec un seuil d'engagement de 63 588,58 \$, en un poste de conseiller aux affaires gouvernementales, classe 5, au salaire annuel de 95 592,88 \$ avec un seuil d'engagement de 72 672,68 \$;

code budgétaire: 12101-130100-111150;

la promotion de l'employé numéro 51734, conseiller aux affaires gouvernementales, classe 2, au salaire annuel de 67 582,71 \$ (échelon 3), au poste de conseiller aux affaires gouvernementales, classe 5, au salaire annuel de 72 672,68 \$ (échelon 1);



code budgétaire: 12101-130100-111150;

le versement d'un montant de rétroactivité salariale à l'employé numéro 51734 pour compenser la différence de salaire entre la classe 2 et la classe 5, pour toute la période durant laquelle l'employé a occupé un poste dans la fonction de conseiller aux affaires gouvernementales à la Direction générale depuis le 19 octobre 2022;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2016)

CE-20230510-1495

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des travaux publics, soit:

la modification de 2 postes permanents vacants d'adjoint à l'administration (0044 et 0045), classe 5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45 991,13 \$, en 2 postes de technicien administration, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 53101-311100-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2101)

CE-20230510-1496

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 5 jours ouvrables, l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-2154)

CE-20230510-1497

STAGE - SÉCURITÉ INCENDIE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser 15 stagiaires à effectuer un stage non rémunéré, pour une période d'une semaine, au poste de stagiaire au Service de sécurité incendie, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2256)

CE-20230510-1498

**ENGAGEMENT PERMANENT - COORDONNATEUR
PRÉVENTION - RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54434, avec une période de probation de 12 mois, au poste de coordonnateur prévention au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2278)

CE-20230510-1499

STAGE - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'employé numéro 53634 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 2 semaines, au poste de stagiaire au Service de la gestion de l'eau, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2294)

CE-20230510-1500

SUSPENSION ET CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre administrativement avec solde rétroactivement au 2 mai 2023 et de procéder au congédiement de l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-2354)

CE-20230510-1501

SUSPENSION



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 9 jours, l'employé identifié à la pièce jointe au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 8 mai 2023.

(SD-2023-2225)

À 11 h 20, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Valérie Tremblay, greffière